

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR VISIOCONFERENCE DU 21 JUIN 2021

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{mes} LEMAIRE, GUILLARD, MERAD, CARRE-TALLON
MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET, AGRIKOLIANSKY, BLANCHOT

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} ABDELNOUR, CHANTIRI, SZTULMAN
MM. SWEENEY, OXIBAR, ABONNEAU, AIRIAU

Collège des Personnels BIATSS

Présents : M^{mes} LEHINGUE
MM. TOMIC, DAGISTE
Absente : M^{me} BOUABID

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} GOLDSTEIN, LAISNE, PEYNET
MM. PERSONNAZ, TEBOUL-DANGUIN, LAPAZ
Absente et représentée : M^{me} PETIT
Absent et représenté : M. PARESHKUMAR POPAT

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{mes} ORAIN
M. CHENUT, DUVAL
Absente et représentée : M^{me} ZIGNAGO
Absentes : M^{mes} DE GRENIER, GARRIGOS
Absents : MM. BRICE, REDLER

Représentant du Recteur

Présent : M. KHERROUBI

Membres de droit

Présents : M^{mes} GELIN, GALLOIS-COCHET
MM. BOUTILLIER, PELTRAULT, DUIZABO, GUENEE, FEJOZ, LOHISSE, SALASC

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, SEBERT, FLEURETTE, MERITET, RENAUDIN
MM. DAMART, BOUCHARD-DENIZE, BERLAND

Procurations :

- Agathe PETIT donne procuration à Fanny LAISNE
- Smit PARESHKUMAR POPAT donne procuration à Fanny LAISNE
- Soledad ZIGNAGO donne procuration à Aude SZTULMAN

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance par visioconférence à 16H00.

E. M. MOUHOUD souhaite la bienvenue à tous les membres et espère que les réunions pourront s'organiser en présentiel dès la rentrée. Il aborde quelques points d'informations :

- André LOHISSE, le Directeur du Service commun de la Documentation partira à la retraite le 30 juin prochain. Le Président souhaite vivement le remercier pour tout ce qu'il a apporté à l'Université. Christine OKRETMANVILLE est nommée directrice par intérim. Elle était jusqu'ici directrice adjointe de la bibliothèque universitaire de l'Université.

- L'Assemblée des 3 Conseils devait avoir lieu le 5 juillet prochain. Comme elle s'est déjà réunie deux fois cette année, la décision a été prise de la remplacer par un Conseil d'administration supplémentaire.

Le Président donne la parole à S. DAMART, pour présenter quelques points d'information sur la rentrée universitaire.

S. DAMART rappelle les trois scénarii envisagés :

- le présentiel à 100 % : un certain nombre de statistiques et de signaux indiquent que ce scénario sera à privilégier,

- le présentiel à 50 % : dans le cas où la situation sanitaire ne se serait pas suffisamment améliorée pour justifier d'avoir des jauges supérieures à 50 % des capacités d'accueil,

- le 0 % en présentiel est le scénario catastrophe, celui d'une crise épidémique en pleine ébullition. La seule chose compliquée à mettre en place sera liée aux modalités de contrôle des connaissances.

S. ABDELNOUR indique, qu'en parallèle, la DFVE adresse des consignes pour passer une partie des enseignements dans un distanciel choisi, qui n'est pas lié au contexte sanitaire mais au manque de salles sur le site de Dauphine.

S. DAMART lève toute ambiguïté en rappelant que la rentrée s'organise à 100% présentiel ; le distanciel n'étant pas un mode pédagogique normal auquel il faudrait revenir. Les messages en question n'ont pas été adressés sous forme d'injonction, mais dans le cadre de préconisations, faites par la DFVE. Elles sont issues de groupes de travail, qui ont cherché à trouver des solutions sur les affectations de salles. À Dauphine, cela a toujours été un souci, les ressources en salles sont extrêmement contraintes. Par ailleurs, le retour sur le site de la porte Dauphine des formations auparavant localisées au PULV et à long terme la question des travaux, rendent cette tension encore plus forte. De nombreuses solutions ont été évoquées, permettant l'émergence de quelques préconisations, sans aucun caractère obligatoire : inverser des amphithéâtres et des TD sur certains créneaux de la journée ; envisager ou pas qu'une journée ou deux jours ou une semaine se fera en distanciel dans l'année... Ce ne sont pas les seules solutions possibles, ni forcément les meilleures. La plupart du temps le planning central et la DFVE parviennent à trouver des solutions, notamment en adaptant les emplois du temps. L'année prochaine, si la situation sanitaire est tout à fait normale, aucun enseignant et enseignant-chercheur ne sera contraint de faire du distanciel.

E. M. MOUHOUD confirme que le présentiel est la norme. Si le Gouvernement reste sur une rentrée à 100 %, tous les étudiants pourront être présents sur le campus. La Direction de l'Université a vraiment milité pour le retour des étudiants ; il ne s'agit donc pas de reculer aujourd'hui. Un travail est en cours sur un accompagnement afin d'avoir un comptage du nombre de personnes dans l'Université de manière totalement anonyme, de façon à pouvoir réguler les flux en cas de problème. Au restaurant administratif et celui du CROUS étudiants, un modèle d'optimisation des flux a déjà été mis en place et a très bien fonctionné. Une option a été prise entre autres, sur le site universitaire de Censier. Tous les moyens seront utilisés pour trouver des salles supplémentaires, afin de pouvoir assurer des enseignements en présence. Enfin, le distanciel par formation ne se pratiquera que, de manière tout à fait volontariste et très marginale. Il faut faire confiance aux équipes qui ont fait tout ce qu'elles pouvaient depuis la crise sanitaire pour passer d'un scénario de 50 % à un autre scénario. Il faut souligner et saluer les adaptations des équipes administratives et des enseignants pendant cette période, qui ont été remarquables en termes d'agilité, d'adaptation et de volonté.

A. SZTULMAN pense qu'il est important d'informer l'ensemble de l'Université sur le protocole sanitaire mis en place, aussi bien dans le cadre de l'organisation des enseignements que de la restauration, afin de rassurer tout le monde. Elle demande si une note sera disponible fin août, pour expliquer à l'ensemble des personnes comment ce retour à 100 % va s'organiser.

E. M. MOUHOUD rappelle que des réunions se sont tenues, tout au long de l'année, pour informer des décisions suffisamment en amont. Il en sera de même, lorsqu'il y aura la certitude sur l'état des lieux de la rentrée. Par ailleurs, le moyen de communication via Teams sera maintenu, de façon à informer la collectivité de la communauté le plus souvent possible.

S. DAMART confirme que le 100 % en présentiel ne dispensera pas des précautions d'usage qui demeureront : suivre les sens de circulation ; éviter les embrassades ; utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition et porter un masque. Il y aura sûrement des évolutions, qui seront suivies de près.

S. ABDELNOUR informe qu'une réunion d'information syndicale aura lieu sur le sujet du passage au distanciel. Il existe un investissement conséquent de la part de PSL pour hybrider les formations, ainsi que des injonctions des administrations de tutelle pour passer en partie des enseignements en distanciel. Certains collègues pensent que cela permettrait d'internationaliser les formations et expriment le souhait d'utiliser ce nouveau levier des cours en ligne. Il y a également ce mail supplémentaire de la DFVE qui demande de réfléchir sur ce mode de fonctionnement, sachant les effets d'entraînement que cela entraîne.

E. M. MOUHOUD réitère l'objectif de faire revenir les étudiants à 100 % ; les cours se feront donc en présentiel. Cela étant dit, dans certaines formations, de manière coordonnée et décidée, il peut y avoir des situations différentes, qui nécessiteront de communiquer à distance. Il s'agit juste d'une possibilité à utiliser quand cela sera vraiment nécessaire. Concernant l'international, par exemple, ou la formation continue, il peut y avoir des opportunités de faire des cours en distanciel, en fonction des besoins et sur la base du volontariat le plus total.

M. CARRE-TALLON demande s'il y aura encore des formations dauphinoises au PULV à la rentrée, au niveau du DEP par exemple. Elle indique que grâce à l'ingéniosité du service du planning central, l'affectation des salles a été très bien gérée au premier semestre. Toutefois, si les travaux commencent bien début janvier, cela va entraîner des tensions qui vont être difficilement gérables. Elle souhaite obtenir des informations complémentaires sur le calendrier des travaux et sur les plans mis en place pour les gérer.

E. M. MOUHOUD répond que, concernant le calendrier des travaux, Valérie RENAUDIN, Vice-présidente en charge du Nouveau Campus, a mis en place un groupe de travail qui se réunira cette semaine et à la rentrée. Pour l'instant, le calendrier sur le début des travaux est encore inconnu ; l'ouverture des plis ayant lieu le 13 juillet prochain. Il espère que les négociations menées, entre novembre dernier et aujourd'hui, iront dans le bon sens, mais rien n'est acquis. L'objectif est de pouvoir inaugurer la première pierre en décembre. L'hypothèse est que l'année prochaine sera relativement peu impactée par les travaux. Concernant le PULV, il indique avoir écrit au Conseil général du 92, pour demander la possibilité d'occuper de nouveau ces locaux, afin d'avoir des marges de manœuvre non pas pour les formations en Finance, mais pour une partie des enseignements de DEP. Avec grande satisfaction, la réponse a été positive.

S. DUIZABO rappelle qu'il y a, depuis plusieurs années, une partie d'activités de formation continue qui se déroule au PULV, à la plus grande satisfaction des personnels, des enseignants, des participants et des étudiants. Aujourd'hui, 3 salles sont à disposition ; à terme il y en aura une dizaine en plus. C'est une opportunité, pour plusieurs raisons : la localisation, la qualité du standing, un tarif très accessible... De plus, le personnel comme les étudiants et les enseignants sont tout à fait favorables à cette solution versus rester dans les locaux actuels, surtout avec les travaux et toutes les difficultés à venir.

E. M. MOUHOUD confirme que cette opération avec le PULV permet de relâcher la tension en termes de salles à Dauphine. Par ailleurs, le personnel administratif conservera ses locaux ici, au cinquième étage ; il n'y aura donc pas d'impact majeur sur le personnel.

F. GELIN précise que le retour sur site sera accompagné, afin de l'appréhender au mieux, car il s'agit d'une inquiétude pour certaines personnes. Pour les encadrants, le défi est de reprendre l'animation d'un collectif, afin de recréer un lien. Un grand nombre de formations et d'ateliers ont été proposés, et le seront tout au long du mois de juin ainsi qu'à la rentrée, par le biais de l'école interne du service de l'accompagnement professionnel de Dauphine.

A M. SWEENEY qui souhaite obtenir des informations complémentaires sur la coalition avec PSL, E. M. MOUHOUD répond qu'une réunion d'information générale aura lieu le 28 juin prochain, éventuellement le 5 juillet, au cours du Conseil d'administration, sur des points qui peuvent sembler importants.

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 2021

E. M. MOUHOUD présente le projet de délibération, relatif au procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 2021.

M. SWEENEY pense que la réserve indiquée par la Directrice juridique, concernant le point VIII.3, relatif à la cité universitaire, devrait être notée dans le procès-verbal. De plus, la déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations avait insisté sur le fait de voter sur les trois hypothèses et de quotas sur les CRCT, ce qui n'a pas été fait. Or, dans le procès-verbal, il est indiqué qu'il faudra voter sur le plan en général. Il pense que cela peut porter à confusion.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 mai 2021.

II. Programmes gradués

1. Point d'information sur les Programmes Gradués

S. DAMART indique que les Programmes Gradués ont vocation à former des futurs Docteurs, mais propose également des programmes dans lesquels la formation « à » et « par » la recherche apporte quelque chose. Cela regroupe un ensemble de formations de Masters et de programmes Doctoraux d'une discipline. Dauphine intervient dans 7 Programmes Gradués à l'échelle de PSL : Informatique, Mathématiques et Applications, Droit, Finance, Économie, Management et Sciences Sociales. Les départements, notamment MIDO, MSO et l'École doctorale, conservent toutes leurs prérogatives. Un Programme Gradué possède un budget propre qui permet de financer les actions additionnelles au sein des différentes mentions de Masters et des programmes Doctoraux, qui sont en lien avec l'initiation à la recherche ou la formation par la recherche. Concernant les budgets, en 2019 et 2020 les Programmes Gradués ont bénéficié de fonds d'amorçage financés par Dauphine et PSL. Depuis 2021, les budgets des Programmes Gradués sont financés par la réponse à l'appel à projets SFRI dans le cadre du PIA4 qui ont été alloués par PSL pour la période 2021-2023. Les budgets s'étalent de 40 000 € à un peu plus de 110 000 € par an, sur un total de presque 670 000 € par an. Le Programme Gradué est une sorte de cycle de formation sur 5 ans, qui vaut Master + Doctorat. Les actions types peuvent être aussi des écoles d'été, des ateliers d'écriture, des missions ou des stages de recherche en laboratoire. Il y a aussi d'autres actions types, qui sont moins centrées sur le fond mais plus sur la forme : la préparation au job-market international dans certaines disciplines, telles que la Finance ; des entraînements de présentations en séminaire ; du copy editing de documents de recherche en anglais, etc. Également des développements de partenariats internationaux qui permettent, par exemple, de faire venir les étudiants internationaux, attirés par une formation et par la recherche d'excellence. Les étudiants auront aussi la possibilité d'aller travailler sur des mineures, c'est-à-dire sur des thématiques ou des disciplines un peu transverses ou à côté de la discipline principale. Tous ces dispositifs de Programmes Gradués sont ambitieux, leur mise en place a été longue et parfois complexe. C'est la raison pour laquelle, il existe une gouvernance : un directeur académique, en tant que responsable du Programme Gradué, un comité de pilotage, un conseil élargi qui représente l'ensemble des parties prenantes au Programme Gradué, et un établissement référent qui est celui vers lequel le Programme Gradué se tourne en priorité en cas de difficulté.

E. M. MOUHOUD explique que le SFRI est la structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence. Il se trouve que PSL, qui est dans une initiative d'excellence, est donc éligible pour répondre à ces programmes. PIA4 est le programme d'investissement d'avenir phase 4, qui se situe dans les plans de financement du Gouvernement depuis le grand emprunt, au titre duquel les établissements d'excellence, dont fait partie Dauphine avec PSL, peuvent bénéficier.

A D. GALLOIS-COCHET qui demande s'il existe une incidence sur le niveau L, S. DAMART répond qu'il y a des actions de formation « à » et « par » la recherche en niveau L, avec des cours d'initiation à la recherche. Pour autant, en termes d'actions budgétisées et financées, le périmètre du Programme Gradué exclut la partie L et se concentre principalement sur M et D. Néanmoins, le Programme Gradué n'empêche pas d'avoir des réflexions sur la coordination et l'articulation.

B. BOUCHARD-DENIZE confirme que ce sont des choses qui sont rentrées dans les discussions préliminaires à la construction de ces Programmes Gradués.

F. BLANCHOT souhaite des explications complémentaires sur la répartition budgétaire, car il pense qu'il y a un décalage important par rapport au nombre d'étudiants. En Management, par exemple, il y a beaucoup plus d'étudiants, qu'en Mathématiques, et pour autant les budgets sont inférieurs.

B. BOUCHARD-DENIZE répond que cela n'est pas proportionnel au nombre d'étudiants mais aux fonds demandés pour mener des actions de formation à la recherche ou à l'initiation à la recherche. Les Programmes Gradués englobent l'ensemble des formations, mais les fonds sont utilisés soit pour de la formation à la recherche, soit pour de l'initiation à la recherche. Il a été demandé, ensuite, à chaque porteur de programme de faire un budget détaillé, qui a été étudié ligne par ligne. Des propositions sont ensuite remontées de PSL sur des budgets finaux.

Enfin, il y a eu un accord global de l'ensemble des VP dans le comité VP qui a statué sur les budgets terminaux, tout simplement parce qu'un certain équilibre avait été obtenu et parce que les arbitrages proposés faisaient sens. Il y a quand même eu un peu de négociations, notamment pour le Programme Gradué Socio.

F. BLANCHOT rappelle que la formation par la recherche, périmètre présenté par PSL, concerne tous les programmes de Dauphine. Or, s'il s'agit de la formation « à » et « par » la recherche, alors l'allocation budgétaire pose question.

B. BOUCHARD-DENIZE répète que les Programmes Gradués englobent l'ensemble. Il n'était pas question de financer des opérations de formations complètement standards, qui restent à la charge des établissements. Ce sont des budgets supplémentaires avec une structuration formation/recherche. Il faut vraiment proposer des opérations qui sont entre les deux : proposer des ateliers d'écriture pour de futurs doctorants ou un cours d'initiation à la recherche.

A. A. SZTULMAN qui demande si les autres possibilités de financement, visiting fellows et PhD Track, sont des financements de Dauphine ou de PSL. B. BOUCHARD-DENIZE précise que dans l'enveloppe SFRI, une enveloppe a été conservée, qui n'a pas été mise directement dans les Programmes Gradués : ce sont des financements du PIA4. Pour être très précis, concernant les visiting fellows, il s'agit d'un cofinancement de la part de PSL. Cela est extrêmement favorable à l'Université, puisque parmi tous les établissements de PSL, elle est peut-être celle qui a le plus de professeurs invités. De plus, même si ce n'est pas exclusif, ces invitations ont vocation à être longues, en principe de trois ans. Pour les PhD Track, il s'agit aussi d'un cofinancement. Cela est pris en charge à 50 % par le Programme Gradué et à 50 % par PSL, toujours sur l'enveloppe SFRI.

R. CHANTIRI pense que, derrière ces Programmes Gradués, il y a quand même une restructuration assez profonde, notamment au niveau de la formation. Sur le site de MSO, par exemple, les mentions ont été regroupées en fonction des Programmes Gradués. Il y a une page sur laquelle toutes les mentions sont adossées, les thématiques et un certain nombre d'éléments chiffrés sur le nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs. Il y a un processus de centralisation qui lui paraît contraire à ce qui a été dit. Elle pense qu'il n'y a pas de simplification des processus administratifs, mais plutôt l'impression d'une strate supplémentaire. Elle demande comment cela peut-il s'articuler avec les mentions et si elles gardent leurs prérogatives. Elle souhaite également savoir si le comité de pilotage est connu.

S. DAMART répond qu'il y a des formations qui ne sont pas du tout impactées par les Programmes Gradués. C'est le cas des formations très professionnalisantes, comme celles en entrepreneuriat et projets innovants. Il y a simplement un peu d'organisation pour les programmes de formation qui sont concernés par les Programmes Gradués de la formation « à » et « par » la recherche et qui, par exemple, utilisent des cours existants de méthodologie à la recherche. Les mentions, comme les départements, conservent leurs prérogatives. Un élément de coordination supplémentaire est ajouté, afin d'organiser au mieux un certain nombre d'actions qui existaient déjà. Les dispositifs de formation existants sont réutilisés pour les coordonner avec d'autres actions additionnelles financées dans le cadre du Programme Gradué, telles que les Bourses ou les étudiants internationaux. Concernant la gouvernance, il n'y a aucune raison que cela ne soit pas transparent sur le site. Si ce n'est pas le cas pour l'instant, c'est parce que l'information n'a pas encore été diffusée et infusée.

R. CHANTIRI pense que le site n'est pas adapté et qu'il mériterait d'être ajusté. Elle demande si le Programme Gradué recouvre toutes les mentions, tous les parcours et tous les étudiants, ou uniquement une partie d'entre eux.

B. BOUCHARD-DENIZE répond qu'il y a une distinction entre le périmètre du Programme Gradué qui recouvre tous les parcours, et les actions additionnelles générées par le budget du Programme Gradué. Les actions portent plutôt sur la formation à la recherche. Par ailleurs, toutes les formations de la discipline Management sont dans le Programme Gradué Management. Il s'agit aussi d'une opération de communication à l'international. En termes de visibilité, cela permet un gain immense.

E. M. MOUHOUD ajoute que l'une des avancées de Dauphine dans PSL est d'avoir obtenu que tous les parcours soient dans les Programmes Gradués. Effectivement, sur les financements complémentaires, il y a des cibles dans le cadre du SFRI et du PIA4, mais tous les parcours sont intégrés dans les Programmes Gradués.

V. GUILLARD indique qu'il est assez difficile de justifier le budget du Programme Gradué Management, qui est un des plus conséquent. Et il est encore plus compliqué de justifier le fait de ne pas avoir eu de contrats doctoraux PSL.

A. SZTULMAN pense que la difficulté réside dans le fait que les responsables de formation veulent tous participer à ces initiatives pour les étudiants. En Économie, par exemple, le Programme Gradué a beaucoup avancé pour construire ensemble de la formation à la recherche mais aussi par la recherche, avec un maximum d'étudiants. Il fallait de la visibilité, afin que tous les responsables, de tous les parcours, de toutes les mentions, sachent comment ils peuvent ou pas se saisir ou participer à des initiatives prises par les Programmes Gradués. Cela se construit petit à petit. Savoir comment les autres disciplines travaillent au sein des autres Programmes Gradués, quelles initiatives ont été prises, est également intéressant pour tout le monde. Informer permettra donc d'échanger et d'avancer sur ces sujets de formation « à » la recherche et « par » la recherche de tous les étudiants.

R. CHANTIRI pense qu'il n'y a pas qu'une seule manière de regrouper et cite en exemple le Master CCA qui est très reconnu dans le monde professionnel. En effet, il n'existe pas dans les thématiques, les mots « comptabilité » et « audit ». Toutefois, les enseignants-chercheurs associés doivent pouvoir contribuer même s'il s'agit uniquement de recherche.

M. CARRE-TALLON confirme que chaque directeur de programme, de parcours de Master doit être informé de toutes les actions et de toutes les possibilités, afin de voir si cela peut être opportun ou pas d'en faire profiter leurs étudiants. Or, pour le moment, cette information est inexistante. Ensuite, d'un point de vue pédagogique, même si l'articulation entre le M et le D est très importante, en termes de gouvernance, elle ne pense pas qu'un directeur ou une directrice de Département gradué soit la meilleure solution.

S. DAMART rappelle que les Programmes Gradués sont récents ; il y a encore quelques ajustements à faire sur la gouvernance et sur la façon de travailler ensemble et de faire vivre ces Programmes Gradués. Des réunions d'information, notamment une sur PSL, sont prévues et les directeurs des différents Programmes Gradués sont à disposition pour fournir des précisions, notamment sur les actions budgétées.

B. BOUCHARD-DENIZE précise qu'il y a une réelle collaboration sur les Programmes Gradués : le Programme Gradué Management est fait avec les Mines, celui des Mathématiques avec l'ENS et d'autres, celui des Sciences Sociales avec l'ENS et même l'EHESS qui est en dehors de PSL. Néanmoins, il y a actuellement des complications énormes de traitement administratif et les points qui seront proposés, visent justement à régler ces problèmes.

E. M. MOUHOUD ajoute que Dauphine porte 7 des 18 Programmes Gradués de PSL, avec d'autres établissements, car il s'agit d'un apport pour les Doctorants et les étudiants de Master. Il s'agit d'une phase d'expérimentation concrète, qui sera amenée à être améliorée par la suite.

2. Lettres de cadrage sur les bourses du Département MSO

F. PELTRAULT indique que des Bourses et des prix ont été mis en place dans le cadre de Programmes Gradués Finance et Sciences sociales, qui sont dans le périmètre MSO.

- Programme Gradué Finance : attribution de la Bourse d'Excellence

Ces Bourses d'Excellence sont financées dans le cadre du budget. Le Programme Gradué Finance souhaite consacrer la moitié de ses ressources annuelles à l'attribution de ces Bourses d'excellence, qui permettront aux étudiants lauréats de payer leurs frais de scolarité. Les Bourses sont attribuées sur critères d'excellence académiques par une commission. Cette Bourse en M1 sera délivrée en deux temps : au premier semestre après la réinscription administrative ; au second semestre sous réserve de la validation du semestre 1. Il s'agit du même fonctionnement pour les candidats à cette Bourse à l'entrée en Master 2. La Bourse d'Excellence est fixée à 12 000 € par an, avec un maximum de deux Bourses attribuées en M1 et en M2 chaque année, pour un montant maximum total annuel de 48 000 €.

Le Conseil d'administration approuve à 20 voix pour, 3 voix contre et 7 absents, l'attribution de la Bourse d'Excellence au sein du Programme Gradué Finance (MSO).

- Programme Gradué de Sciences Sociales : attribution du Prix d'Excellence

Il s'agit des Prix des mémoires délivrés par le Programme Gradué Sciences Sociales qui est constitué de trois mentions : Politiques Publiques, Sciences Sociales et Sciences Économiques et Sociales, co-accrédités par Dauphine, les Mines et l'EHESS. Les responsables du Programme Gradué Sciences sociales qui avaient prévu de mettre en place des actions conformément à leur budget, se sont trouvés face à des problèmes posés par la crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle, ils ont souhaité pouvoir utiliser une partie de leur budget, en proposant des Prix d'Excellence de Master aux étudiants des mentions du Programme Gradué. Pour chaque mention, deux Prix seront attribués par un jury : un Prix d'Excellence recherche de 3 000 € ; un Prix d'Encouragement du jury de 2 000 €. Cela fait une enveloppe financière de 15 000 € qui va être ventilée pour les étudiants des trois mentions du Programme Gradué.

M. SWEENEY pense que l'argent aurait dû être alloué aux étudiants qui en ont besoin pour les aider à atteindre l'excellence, et non pas récompenser ceux qui ont été excellents, soit à la fin de l'année, soit au moment du recrutement. Plus important, il est prévu la suspension immédiate de la Bourse si l'étudiant n'est pas assidu. Au vu de l'expérience passée, il faudrait être un peu plus souple et permettre le maintien de la Bourse en cas de circonstances exceptionnelles. Il demande l'ajout de cette souplesse consistant à maintenir la Bourse au regard de circonstances particulières et personnelles de l'étudiant.

A. SZTULMAN souhaite qu'il n'y ait pas exclusivement un critère de niveau, mais aussi un critère lié aux difficultés financières que les étudiants peuvent rencontrer, même si elle ne doute pas de la bienveillance du comité qui prendra ce type de décision. Elle pense que la politique des Bourses dans le cadre des Programmes Gradués gagnerait à ne pas prendre en compte exclusivement des critères de niveau des étudiants. Concernant les Prix en Sciences sociales, il est indiqué que les montants seront réévalués par le comité élargi du Programme Gradué pour la seconde année. Elle demande si ce vote porte sur cette année, et si voter la lettre de cadrage signifie qu'ils vont définir eux-mêmes le montant.

F. PELTRAULT répond qu'il existe une réelle opportunité de proposer des Prix d'encouragement. Cette année, comme il y avait des ressources, ils ont voulu en faire profiter les étudiants. Ils ont envie de continuer l'année prochaine, mais avec une enveloppe financière qui sera peut-être réduite parce qu'ils tiennent aussi à mettre en place d'autres actions prévues. L'idée que les Bourses soient attribuées sur critères d'excellence peut faire débat. Ce choix a été fait par le Programme Gradué Finance. Il regrette qu'il n'y ait pas aussi d'autres Bourses qui viendraient soutenir les étudiants qui en ont besoin, mais dans la logique des Programmes Gradués, cette logique d'excellence académique est assez forte.

M. CARRE-TALLON demande s'il est prévu que les étudiants remettent un petit mémoire ou une lettre de motivation exprimant leur souhait, même s'ils auront évidemment le droit de changer d'avis par la suite. Elle pense que des Bourses se mettent en place pour des étudiants qui n'en ont pas forcément besoin et qui par la suite vont partir sur les marchés financiers sans jamais faire de recherche.

S. AIRIAU souhaite avoir un retour sur le devenir de ceux qui ont obtenu les Bourses, cette année par exemple : savoir ce qu'ils vont devenir l'an prochain, combien de thèses ont été présentées ou combien sont allés faire de la R&D quelque part.

B. BOUCHARD-DENIZE rappelle que l'idée des Bourses d'Excellence est d'attirer des étudiants qui vont ensuite venir faire d'excellentes thèses à Dauphine. En Mathématiques, par exemple, les Bourses peuvent être utilisées pour faire venir des étudiants étrangers, par exemple d'Amérique du Sud, qui sont extrêmement bien formés en Mathématiques, mais qui sans ce soutien ne pourraient pas venir en France, avec l'idée de les conserver pour une thèse. Il n'est pas nécessaire de donner des bourses pour faire venir des étudiants. Néanmoins, pour ceux qui vont faire une excellente carrière académique, cela peut y participer car cela leur permettra de partir à l'étranger. Il faut relativiser les choses et les remettre dans leur contexte.

F. PELTRAULT confirme qu'il est effectivement important de faire un bilan chaque année de l'attribution de ces Bourses, afin de voir si ces Bourses atteignent l'objectif fixé par les directeurs académiques.

E. M. MOUHOUD ajoute que la prise en compte éventuelle de circonstances exceptionnelles ne pourra pas suspendre une Bourse.

F. PELTRAULT indique que la situation de l'étudiant est toujours prise en compte. Si les circonstances sont exceptionnelles, la Bourse pourra être maintenue. Il n'y a aucun doute que la commission prendra en compte les circonstances qui l'amèneront à décider d'arrêter une Bourse.

Le Conseil d'administration approuve à 21 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, l'attribution du Prix d'Excellence au sein du Programme Gradué de Sciences Sociales (MSO).

3. Attribution nominative de bourses de Master du Programme Gradué de Mathématiques et Applications (PGMA)

J. FEJOZ indique que ce Programme Gradué a concentré ses efforts sur un programme ambitieux de Bourses, principalement des Bourses de Master 2, destinées à faire venir d'excellents étudiants, souvent du monde entier, dans les Masters recherche. Les besoins financiers des étudiants ne sont plus aussi fortement corrélés aux revenus des parents que dans les années antérieures. Pour les étrangers, il n'existe pas de notion de quotient familial, ce qui complique la comparaison entre les étudiants.

De plus, les étudiants proviennent souvent de pays pauvres. L'expérience de ces dernières années a montré que de telles Bourses sont très efficaces pour dynamiser les Master 2 de Mathématiques de recherche, qui par la suite nourrissent le CEREMADE en candidats doctorants.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour et 6 abstentions, l'attribution nominative de bourses de Master du Programme Gradué de Mathématiques et Applications (PGMA).

4. Extension de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président pour approuver et signer l'ensemble des dépenses relatives aux Programmes Gradués, effectuées au profit des personnels/étudiants rattachés ou non à Dauphine

F. GELIN indique que la mise en place des Programmes Gradués a fait l'objet de nombreuses actions et questions administratives et financières qui ne s'étaient jamais présentées jusqu'ici, notamment le fait d'être amené à mettre en paiement un certain nombre de prestations à des personnes, étudiants ou personnels, qui ne sont pas rattachés directement à Dauphine. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs mois, lors de réunions très larges avec les directeurs académiques, les départements et les directions, il a été discuté de la manière de répondre le plus simplement possible à ces problématiques administratives et financières, notamment pour faciliter la mise en paiement de toutes ces prestations aux étudiants, doctorants ou docteurs concernés.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, l'extension de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président pour approuver et signer l'ensemble des dépenses relatives aux Programmes Gradués, à hauteur de 110 000 € par Programme Gradué, effectuées au profit des personnels/étudiants rattachés ou non à Dauphine, ainsi qu'au Master Prairie, dans la limite d'un plafond maximum de 300 000 €.

5. Autorisation donnée à l'Agent comptable pour financer l'ensemble des dépenses relatives aux Programmes Gradués, effectuées au profit des personnels/étudiants rattachés ou non à Dauphine

F. GELIN indique que ce point consiste à sécuriser le plus possible l'Agent comptable dans la mise en paiement de toutes les dépenses. Il s'agit de l'autoriser à prendre en charge les dépenses relatives aux Programmes Gradués, au profit de personnels ou d'étudiants, qu'ils soient rattachés ou non à l'Université, dès lors que Dauphine est porteuse du budget du Programme Gradué concerné.

A. A. SZTULMAN qui demande des informations sur la convention-cadre de chaque Programme Gradué, F. GELIN répond que cela permettra de régulariser et de cadrer les paiements. En lien avec la Direction des affaires juridiques, la Direction financière et l'Agence comptable, il est prévu de rédiger une convention assez courte entre Dauphine et les établissements-composantes concernés par les Programmes Gradués, afin de préciser la responsabilité juridique de chacun.

A. A. SZTULMAN qui demande pourquoi il n'y a pas le Programme Data dans les Programmes Gradués, B. BOUCHARD-DENIZE répond qu'il s'agit d'un programme transverse, sans Master, ni de programme doctoral. Néanmoins, il crée de l'animation et peut distribuer des financements à l'ensemble des Programmes Gradués. Ce programme transverse, pour le moment en tout cas, n'enverra donc pas d'étudiant.

S. ABDELNOUR pense qu'il est difficile d'assouplir les démarches, alors que les questions de gouvernance ne sont pas encore totalement définies. Il est à redouter un peu de centralisation des décisions sur ces Programmes Gradués, ce qui lui semble problématique. La dernière fois, les attributions de Bourses du Programme Gradué Mathématiques avaient mis l'accent sur les étudiants internationaux, le fait qu'une partie de l'aide était conditionnée à de l'aide au logement.

Cela n'en fait pas des critères sociaux, mais cela donnait une certaine orientation à ces Bourses. Aujourd'hui, il n'y a rien de tout cela ; ce n'est que de l'excellence académique. Il semble qu'il y a un malaise peut-être plus large au sein du conseil d'administration, et que cela est assez discuté dans les conseils de Département. Il faudrait sûrement prévoir d'autres critères d'attribution.

E. M. MOUHOUD confirme que cela peut être tout à fait discutable. Néanmoins, il s'agit d'un gain net pour l'Université et pour les étudiants. Il faut reconnaître la chance de Dauphine d'avoir bénéficié de ces dispositifs.

B. BOUCHARD-DENIZE ajoute que les Programmes Gradués ne sont pas complètement en suspens. Ils ont obtenu ces budgets et ont signé avec PSL un contrat d'objectifs et de moyens. Annuellement, le conseil est sensé valider la stratégie ; le directeur et son comité de pilotage doivent ensuite, en principe, suivre ce qui aura été défini. S'il y a un changement par rapport au budget annoncé initialement, il suffit d'en informer l'établissement référent et PSL.

M. SWEENEY remarque que l'article L 712-2 est visé sur la délégation au Président, alors que seul l'article L 712-3 devrait être indiqué. Il demande comment s'articule les relations entre L'Institut Prairie et Dauphine, s'il n'y a pas de conventions. Il souhaite également savoir ce qui justifie le montant de 300 000 € pour Prairie, alors que le seuil était fixé de manière générale à 110 000 €.

B. BOUCHARD-DENIZE répond que Prairie définit des Bourses qui viennent majoritairement dans les formations de PSL, et pour une formation de l'Université de Paris. Il y a des conventions de reversement de Prairie vers PSL, puis de PSL vers Dauphine. Tout cela est donc bien encadré. Concernant le montant et selon les années, le nombre de Bourses versées oscille entre 20 et 40, voire 50, parce qu'une des missions de Prairie est de faire monter en puissance les formations à l'IA. Cela concerne à la fois de la recherche, de la formation à l'IA, essentiellement portée par PSL et largement par Dauphine, et du dialogue avec les industriels, si possible Français. Il s'agit donc tout simplement une question d'échelle.

A F. BLANCHOT qui demande si un conseil élargi a été organisé au cours de l'année 2021, notamment pour le Programme Gradué Management, B. BOUCHARD-DENIZE indique que seulement deux conseils élargis se sont tenus cette année. Il faudra effectivement demander aux autres de les organiser d'ici la fin de l'année, peut-être à la rentrée, afin que cela soit tenu *a minima* une fois par an.

Le Conseil d'administration approuve à 27 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, l'autorisation donnée à l'Agent comptable pour financer l'ensemble des dépenses relatives aux Programmes Gradués, effectuées au profit des personnels/étudiants rattachés ou non à Dauphine.

III. Conseil Scientifique

1. Compte-rendu du Conseil Scientifique

B. BOUCHARD-DENIZE aborde ce point d'information, dont la présentation est jointe au procès-verbal. Il énumère les principaux sujets :

- Election de Patrick Pintus, en qualité de personnalité extérieure,
- Mise en place de deux commissions : la commission d'évaluation et la commission financière,
- Mise en place de groupes de travail pour aborder la communication, le numérique ou l'international,
- Valorisation de la politique relative à l'éméritat,
- Formalisation d'un Comité éthique de la recherche,
- Adoption d'une nouvelle règle de répartition des excédents générés dans les projets européens,
- Liste des prix obtenus,
- Composition des CCR, associés aux différents laboratoires,
- Demandes de dérogations relatives au financement de thèses CIFRE,
- Présentation du bilan chiffré,
- Mise en œuvre du dispositif d'intéressement pour le soutien à la recherche,
- Informations liées à l'École Doctorale,
- Publications de la Direction du soutien à la recherche,
- Classements de PSL,
- Lancement de la newsletter de la DSR : « Le Fil de la Recherche ».

A M. SWEENEY qui demande des exemples d'actions mises en place par le référent intégrité scientifique au niveau de l'École Doctorale, B. BOUCHARD-DENIZE répond qu'il y a notamment la formation à l'intégrité scientifique et également des actions de sensibilisation, sans compter celles liées à des problématiques d'éthique.

A A. SZTULMAN qui demande ce qui définit la composition des différentes CCR, B. BOUCHARD-DENIZE répond que chaque CCR a un règlement intérieur qui décide de sa composition.

2. Modification du Règlement intérieur de l'École Doctorale "Sciences de la Décision, des Organisations, de la Société et de l'Échange" (ED SDOSE)

B. BOUCHARD-DENIZE indique que cette modification a été validée au Conseil Scientifique de jeudi dernier, et doit l'être également par le conseil d'administration des Mines qui se tiendra le 6 juillet. Cela consiste en une commission permanente de l'École Doctorale qui permet d'instruire de manière un peu plus flexible les dossiers compliqués et d'avancer sur un certain nombre de sujets, pour ensuite les présenter à l'ensemble du Conseil de l'École Doctorale. La modification est axée sur différents points, notamment sur la création de nouveaux programmes doctoraux ou la définition des règles de pré-soutenance. La présentation est annexée au présent procès-verbal.

A M. SWEENEY qui demande s'il faut bien ajouter deux membres concernant le point relatifs à la pré-soutenance, B. BOUCHARD-DENIZE répond qu'il s'agit bien de deux membres enseignants-chercheurs ou chercheurs, avec si possible une habilitation de recherche.

M. SWEENEY souhaite que, lors des élections physiques, les procurations soient inscrites sur un registre préalable. Si les élections par vote électronique dépassent les heures des services et vont notamment jusqu'à 8 heures le lendemain matin, il faudrait qu'un poste soit accessible à Dauphine pour pouvoir voter sur l'ensemble de la chronologie, lorsque Dauphine est ouvert, et non pas seulement lorsque les services sont ouverts.

J. AMZALAG confirme que tout est dorénavant réglementé concernant les procurations. Il existe un registre pour les enregistrer, et en principe, elles sont données jusqu'à la veille de l'élection. Pour le vote à distance, cela s'organisera comme pour les élections de conseils centraux.

A M. SWEENEY qui s'interroge sur la réserve des heures des services, J. AMZALAG indique que tout sera mis en place pour ne pas empiéter sur les horaires des services.

V. FLEURETTE confirme que, lors des élections précédentes au Conseil de l'École Doctorale, le registre avait déjà été utilisé.

A F. BLANCHOT qui demande quelles sont les possibilités de financement, notamment pour le matériel, concernant l'éméritat, B. BOUCHARD-DENIZE répond que les émérites ne comptent pas dans les allocations budgétaires des laboratoires, mais que ce type de dépenses relèvent du libre arbitre des laboratoires.

V. FLEURETTE ajoute que cela est encadré par les textes. Selon les missions qui leur sont confiées, certaines dépenses peuvent être remboursées ; et cela ne peut être le cas que si le laboratoire apporte le financement.

A S. LEMAIRE qui demande qui va fixer les politiques et les dates de pré-soutenance, B. BOUCHARD-DENIZE répond qu'il serait mieux que cela se fasse de manière collégiale au sein des disciplines. Si cela ne fonctionne pas, l'intervention sera alors possible. En élisant le responsable du programme doctoral, les disciplines élisent leurs représentants dans le conseil. Ces représentants sont ensuite censés se retourner vers les enseignants, car ils ont un mandat.

A S. LEMAIRE qui demande si ce sont donc les laboratoires qui vont fixer chacun pour eux-mêmes la politique à venir, B. BOUCHARD-DENIZE répond que cela devrait se faire comme cela.

Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour et 1 abstention, la modification du Règlement intérieur de l'Ecole Doctorale « Sciences de la Décision, des Organisations, de la Société et de l'Echange » (ED SDOSE).

3. Modification de la délégation du Conseil d'Administration au Président, relative à l'attribution des aides à la publication d'ouvrages réalisés par les enseignants-chercheurs, chercheurs ou doctorants

B. BOUCHARD-DENIZE indique que les aides à la publication sont des contributions prises sur les budgets des laboratoires pour cofinancer le coût de publications d'ouvrages. Dans certaines disciplines de Dauphine c'est très important, notamment en Management, en Sciences Sociales et en Sciences Politiques. Pour ce qui concerne les aides à la publication correspondant à des montants inférieurs à 2 000 € HT, la procédure actuelle donne délégation au Président, mais sur avis du Conseil Scientifique. En pratique, le Conseil Scientifique a jugé que cette politique devait relever des laboratoires et qu'il n'y avait pas de raison de ne pas faire confiance aux Conseils de laboratoires pour que les fonds du laboratoire viennent en soutien à ces publications. Au dernier Conseil Scientifique, a été voté le fait de modifier le texte qui donne délégation au Président pour signer la convention, en inscrivant non pas que le Président agit après avis du Conseil Scientifique, mais seulement après avis du Vice-président du Conseil Scientifique.

A M. SWEENEY qui demande s'il est possible d'écrire « Conseil de laboratoire », plutôt que « Conseil de labo », B. BOUCHARD-DENIZE répond que cela sera rectifié.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, la modification de la délégation du Conseil d'administration au Président, relative à l'attribution des aides à la publication d'ouvrages réalisés par les enseignants-chercheurs, chercheurs ou doctorants.

IV. Plan de mobilité durable

1. Forfait mobilités durables

2. Octroi d'une aide dans le cadre de l'action sociale, en vue de l'acquisition d'un cycle avec ou sans assistance électrique

E. AGRIKOLIANSKY indique qu'il s'agit de mettre en place les premiers éléments d'un plan concernant les mobilités et encourageant les mobilités durables. Cela tient en trois propositions concrètes d'actions :

- La mise en place d'un forfait mobilités durables, prévu par un décret de mai 2020, qui concerne les personnels des établissements publics d'État pouvant en bénéficier, soit s'ils pratiquent le covoiturage, soit s'ils utilisent un vélo normal ou électrique. Les agents doivent justifier à partir d'une déclaration sur l'honneur qu'ils utilisent au moins 100 jours par an ce mode de transport. Il s'élève à une somme de 200 € par an et il n'est pas cumulable avec le forfait des transports publics.
- La prise en charge d'une cotisation à une plateforme de covoiturage afin de permettre aux agents d'accéder à une offre élargie conducteurs et/ou passagers dans la zone géographique proche de l'Université. L'Université peut s'acquitter de cette cotisation d'un montant relativement restreint, de l'ordre de 1 500 € environ.
- Une aide à l'achat d'un cycle qui s'étalerait sur deux années, de 250 € par année, sur présentation d'une facture d'achat de ce vélo, et qui serait bien entendu cumulable avec l'aide fournie par les collectivités territoriales.

M. SWEENEY pense que faire du vélo en hiver est plutôt dangereux ; cela va donner lieu à des accidents de trajet supplémentaires. Il est à regretter que cela ne soit pas réfléchi par rapport à l'expérience vécue des agents.

E. AGRIKOLIANSKY indique qu'il s'agit d'une phase d'expérimentation, avec l'idée de mettre en place ces dispositifs. D'autres formes incitatives à moyen terme pourraient continuer à aider les personnels qui souhaitent à la fois emprunter le vélo et les transports publics.

Le Conseil d'administration approuve à 27 voix pour et 3 abstentions, le forfait mobilités durables.

Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour et 1 abstention, l'octroi d'une aide dans le cadre de l'action sociale, en vue de l'acquisition d'un cycle avec ou sans assistance électrique.

V. Pédagogie et Formation

1. Date limite de régularisation des inscriptions administratives en formation initiale pour l'année universitaire 2021/2022

S. DAMART indique que chaque année, des étudiants s'inscrivent administrativement très tardivement, occasionnant une série de problèmes, parfois en cascade, parmi lesquels : ne pas avoir accès à toutes les ressources de l'Université du type MyCourse alors que certains enseignants ont besoin que les étudiants puissent y avoir accès dès septembre ou des feuilles d'émargement et d'examens qui ne sont pas à jour. Le texte qui a été voté en CFVE la semaine dernière prévoit une date de régularisation des inscriptions administratives au titre de l'année universitaire 2021-2022 qui serait le 30 octobre 2021 pour la formation initiale classique et le 1er décembre 2021 pour la formation initiale en apprentissage. Naturellement, le texte précise : « *Sauf circonstances exceptionnelles non imputables à l'étudiant, les inscriptions administratives sont finalisées à cette date, après relance des étudiants par les services de la scolarité* ». Si ce n'est pas régularisé, l'inscription est annulée.

2. Tarif de l'Executive Master Retail

S. DUIZABO indique que ce cursus a été présenté et voté lors du dernier CFVE. L'objectif de lancer un diplôme de formation continue sur ces métiers tient au fait qu'il s'agit d'un secteur-clé de l'économie française, confronté à des évolutions profondes : transformation digitale, développement durable, internationalisation... Les responsables, évoluant au sein de ce secteur, ont besoin de se mettre à niveau, notamment par rapport aux jeunes générations qu'ils embauchent. Les équipes de DRM spécialisées sur ces questions de distribution et de Retail ont souhaité présenter un programme permettant à différents collègues de s'engager dans cette voie.

A R. CHANTIRI qui demande ce qui est exactement reversé au partenaire, S. DUIZABO répond que 20 000 € seraient versés à l'ouverture du cursus et non pas à la fin du parcours, et environ 49 000 €, reversés au partenaire pour le coût engagé, avec une part variable au-delà du 13^{ème} participant. Chacun aurait alors des dépenses engagées sur les actions, notamment de conception et de communication et marketing.

Le Conseil d'administration approuve à 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le tarif de l'Executive Master Retail.

3. Tarif 2021/2022 du Certificat de spécialisation Finance Quantitative (MIDO) – Additif aux tarifs approuvés par le CFVE du 30 mars 2021 et le CA du 12 avril 2021

S. DAMART indique qu'il s'agit simplement d'une modification d'intitulé du certificat en question. Le tarif est inchangé.

Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour et 1 abstention, le tarif 2021/2022 du Certificat de spécialisation Finance Quantitative (MIDO).

4. Demandes de subventions pour des projets transversaux financés par la CVEC

S. DAMART indiquent que ces projets émanent du SUAPS. La commission qui instruit les projets financés par la CVEC avait demandé un peu plus de précisions sur ces budgets et également une petite réduction de voilure pour avoir des projets un peu moins ambitieux, afin de laisser un peu de marge sur le budget de la CVEC pour l'aide sociale d'urgence.

A M. SWEENEY qui demande à quoi correspond la formation citoyenne, S. BOUTILLIER répond que cela correspond à une formation, développée au niveau du SUAPS, sur les PSC1 (premier secours civique premier degré.) L'agrément du ministère de l'intérieur et de la préfecture jusqu'à 2020 vient d'être renouvelé pour quatre ans, avec des contenus de formation spécifiquement développés. La formation est financée par la CVEC pour les étudiants qui veulent passer le PSC, ainsi qu'une autre formation de trois heures aux gestes qui sauvent (GQS.)

S. KHERROUBI indique que l'Inspection générale de l'Enseignement supérieur a demandé au Rectorat de lui envoyer l'ensemble des documents qui prouvaient la destination et l'utilisation des fonds de la CVEC. Il confirme avoir adressé les documents du dernier Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour et 1 abstention, les demandes de subventions pour des projets transversaux financés par la CVEC.

VI. Libertés académiques

- Motion proposée par la liste Agir ensemble pour une université de service public

Y. TOMIC indique qu'il s'agit d'une motion au titre de la CGT et dans le cadre de la liste Agir ensemble pour une Université de service public. En octobre dernier, il y a eu la signature de la déclaration de Bonn sur la liberté de la recherche scientifique, un texte qui engage les gouvernements à mettre en place un système européen de surveillance de la liberté académique et de protection de la recherche contre toute intervention politique. Cette initiative vise notamment à renforcer la confiance du public dans la science. Bien entendu la France s'est associée à cette démarche européenne, mais en février dernier des propos assez particuliers de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, également du ministre de l'Éducation, sur l'islamo gauchisme qui gangrènerait la Société et l'Université françaises ont été tenus. Avait été annoncé le lancement d'un rapport sur l'état de la recherche concernant certaines spécialités, sans nouvelles depuis. Six enseignants chercheurs ont déposé un recours auprès du Conseil d'état. La ministre devra répondre d'ici à début juillet si ce rapport est en train d'être réalisé ou pas. Face à ces déclarations et à ces attaques contre le monde de la recherche, un certain nombre d'enseignants-chercheurs de Dauphine ont signé une pétition réclamant la démission de la ministre – la plupart des laboratoires de Dauphine, d'ailleurs. En tant que membres de cette communauté il semblait donc important de réagir, comme beaucoup d'autres d'universités l'ont fait puisque des chercheurs, notamment en sciences sociales, ont fait l'objet d'importantes attaques qui n'ont pas cessé depuis. De nombreux chercheurs sont attaqués pour leurs prétendues positions islamo gauchistes. C'est le sens de cette démarche. Il faut vraiment s'ouvrir aux problématiques et, notamment lorsque cela concerne les libertés académiques.

E.M. MOUHOUD précise que l'Université adhère fondamentalement et fortement au principe de la sauvegarde des libertés académiques d'ailleurs inscrit dans les textes. Parmi les universités, Dauphine a été la première à offrir une protection juridique à tous les collègues menacés après avoir signé cette motion dénonçant l'enquête orchestrée par la ministre.

J. AMZALAG ajoute qu'une plainte a également été déposée auprès du Procureur de la République.

E.M. MOUHOUD pense qu'il ne souhaite pas s'inscrire dans les détails de la polémique, mais uniquement rappeler les principes, à savoir réaffirmer que les enseignants-chercheurs et chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leur fonction d'enseignement et de leur activité de recherche. Il y a un certain nombre d'articles du Code de l'éducation qu'il faut rappeler à la gouverne de l'ensemble des acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'ils avaient à les ignorer.

Il y a moyen de trouver un équilibre qui permette de réaffirmer les principes de base, sachant que Dauphine est intervenue par l'apport d'une protection juridique aux collègues signataires de cette pétition.

S. LEMAIRE indique qu'une discussion a eu lieu également au sein des listes Demain Dauphine, car la question des libertés académiques est fondamentale. Aujourd'hui, il y a un recours en référé qui a été rejeté par le Conseil d'Etat contre cette décision. Le Conseil d'Etat a demandé à la ministre de s'expliquer sur la réalité de l'enquête et de la décision qui avait été prise en ce sens. Il y a trois articles, le L 123-9, le L 141-6 et le L 952-2 du Code de l'éducation, auxquels un conseil d'administration est nécessairement très attaché et peut le rappeler sans faire de publicité à une décision inopportune d'un ministère. L'article L 123-9 : « *A l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, les universités et les établissements d'enseignement supérieur doivent assurer les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle.* » ; l'article L 141-6 : « *Le service public de l'Enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'Enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique.* » ; l'article L 952-2 : « *Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité.* ». À ce stade et pour ne pas rentrer dans la polémique, il serait plus opportun de marquer l'attachement de Dauphine à ces dispositions fondamentales, quitte à réagir plus fermement s'il y avait des suites, si une enquête était en cours et qui se révélait à travers les interrogations posées par le Conseil d'Etat au ministère de tutelle.

Y. TOMIC pense, qu'indépendamment des propos de la ministre, des pressions existent à l'heure actuelle, émanant d'ailleurs de chercheurs, d'enseignants chercheurs d'universités françaises. Le problème est donc toujours existant. Il ne faut pas uniquement tenir compte des déclarations de la ministre en février dernier ; cela va bien au-delà. Aujourd'hui, il y a une attaque contre l'Université, qui touche notamment beaucoup les sciences sociales, et une pression permanente notamment de la part de structures qui ont des relais au sein des ministères.

E.M. MOUHOUD pense qu'il y a un accord de fond sur l'attachement à la liberté académique et à la dénonciation de cette demande d'enquête. C'est la raison pour laquelle, il propose de réaffirmer ces trois articles que vient de rappeler Sophie LEMAIRE et de rappeler qu'au regard de la polémique déclenchée par la demande de l'enquête par la Ministre de l'Enseignement et de la recherche, le conseil d'administration de l'Université Paris Dauphine tient à réaffirmer que les enseignants-chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche. A cet effet, il faut citer l'attachement du conseil d'administration à ces trois articles, rappelant ainsi l'indépendance des enseignants-chercheurs et chercheurs, la réaffirmation des principes, et implicitement la critique de cette immixtion dans la recherche et l'Enseignement. Ce projet de motion reprend sur le fond le contenu de l'attachement à la liberté académique des enseignants-chercheurs, la liberté d'expression, et rappelle de manière extrêmement précise et opportune les trois articles de loi du Code de l'éducation, autorisant à venir en protection des enseignants-chercheurs au cas où ils seraient mis en cause d'une manière ou d'une autre.

E. AGRIKOLIANSKY pense inutile de refaire à nouveau de la publicité aux personnes qui dénoncent la présence de « l'islamo gauchisme » à l'université. Le rôle du conseil d'administration est de rappeler les principes fondamentaux qui régissent la profession et la liberté d'expression, de pensée, d'opinion en tant qu'enseignants-chercheurs. Les enseignants sont tout à fait libres de s'engager dans les différentes activités académiques ou extra-académiques contre ces critiques adressées à « l'islamo gauchisme ». Il faut séparer ce que font les intellectuels engagés et la position que doit rappeler le Conseil d'Administration de l'Université sur le fond des principes. La ministre aura à justifier de son enquête et de ses accusations au terme du recours introduit par des chercheurs devant le Conseil d'Etat.

S. ABDELNOUR s'étonne de cette proposition alternative. Le texte de la motion, qui a été soumise, ne faisait pas de publicité à l'islamo gauchisme. L'idée était de resituer un contexte politique qui va au-delà des déclarations de la ministre et qui implique un contexte défavorable à la conduite de la recherche. Il s'agissait de pointer plus largement un contexte et rappeler davantage les principes au-delà des textes de loi qui n'ont pas empêché la ministre de dire ce qu'elle a dit et de lancer l'enquête. Le droit ne nous protège pas de tout. Au contraire, c'est plus une analyse politique de la situation. Il lui semblait plus clair de rester sur une motion qui ose un peu affronter un contexte politique.

E. M. MOUHOUD réitère que le mieux est de rappeler le principe de l'indépendance pleine et entière de l'exercice de l'activité des enseignants-chercheurs. Le texte proposé reprend vraiment le contenu de la motion précédente sans rentrer dans la polémique, en tout cas en termes d'anecdotes, sur l'ensemble des éléments de rappel à la discussion. Il propose de voter pour la proposition de motion présentée par Sophie LEMAIRE qui reprend le fond de la critique de la ministre et de sa disposition concernant l'enquête, tout en rappelant les trois articles du Code de l'éducation qui protègent les enseignants chercheurs de tout à fait immixtion externe.

La motion proposée par la liste Agir ensemble pour une université de service public, relative aux libertés académiques, a obtenu 13 voix pour, 13 voix contre et 4 voix « ne prend pas part au vote ». En cas d'égalité des voix, il convient de se référer à l'article 22 du décret n° 2004-186 du 26 février 2004, portant création de l'université Paris-Dauphine : « En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante ». En conséquence, cette motion n'est pas retenue.

Le Conseil d'administration approuve à 16 voix pour, 4 voix contre et 3 voix « ne prend pas part au vote », la motion amendée, proposée par la Vice-présidente, chargée de la politique relative aux conditions d'exercice d'activité des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs et des BIATSS.

VII. Questions administratives et financières

1. Conventions et contrats signés par le Président

Les administrateurs ont reçu pour information le tableau des conventions et contrats, signés par le Président.

M. SWEENEY constate que la convention avec le CROUS n'est pas chiffrée en recettes, ni en dépenses. Or apparemment, il y a un étalement de rappels. Il demande également s'il serait possible de faire des propositions d'amélioration sur la façon de présenter les tableaux des conventions.

J. AMZALAG indique, concernant la convention avec le CROUS, qu'il s'agit du calcul de la participation du CROUS aux charges supportées par Dauphine pour la gestion. Ce sont des pourcentages fixés en fonction notamment des frais de téléphone ou d'électricité.

A. SZTULMAN qui demande ce que signifie « NA » dans le tableau des conventions recherche, J. AMZALAG répond que cela signifie « non applicable », à savoir sans enjeux financiers.

2. Don

Les administrateurs ont reçu pour information le tableau des dons, signés par le Président.

VII. Questions diverses

E. PEYNET demande s'il est prévu d'augmenter les capacités des masters. Cette année, il y a encore 14 % de Dauphinois en L3 qui n'ont pas pu s'inscrire en master. Or, cela faisait partie des engagements de la campagne.

E. M. MOUHOUD rappelle que l'engagement de sa campagne était de ne pas laisser partir des étudiants Dauphinois entrées en première année à l'université pour de mauvaises raisons. En fait, ce n'est pas 14 %, mais 8 %. L'adéquation aux différentes demandes de Master est un processus très complexe. Un réel travail est effectué, afin que les étudiants de L3 puissent trouver leur place en Master.

A E. PEYNET qui demande s'il est prévu d'augmenter les capacités, E. M. MOUHOUD répond par la négative. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de place ou de locaux, il y a tout un autre dispositif à mettre en place, notamment au niveau des ressources humaines, administratives ou financières. Néanmoins, un travail est fait sur l'ajustement et l'accompagnement.

F. PELTRAULT ajoute que, selon les licences, les situations sont très différentes, avec notamment, cette année, un effort très important fait par les commissions du M1 politiques publiques, par exemple, pour prendre en compte les étudiants de la licence de Sciences Sociales. Pour d'autres formations, cela a été plus difficile car il y a eu des demandes de Masters assez similaires de la part d'un grand nombre d'étudiants.

Avant de clore cette réunion à 20H00, E. M. MOUHOUD remercie les membres pour leur participation et les informe que le prochain Conseil d'administration aura lieu le exceptionnellement le 5 juillet prochain, à la place de l'Assemblée des trois conseils.

El Mouhoub MOUHOUD

Explication de vote – CA du 21 juin 2021

Monsieur le président,

En application V-7 du règlement intérieur, nous souhaiterions que soit annexée l'explication de vote sur la motion alternative que les membres de votre liste ont soumise au vote du conseil d'administration du 21 juin 2021.

Vous avez argué que certains termes pouvaient vous gêner dans la motion soumise en défense des libertés académiques par la liste Agir ensemble pour une université de service public, même si vous partagiez le fond et l'intention. D'ailleurs, vous avez soumis une motion qui à votre sens va dans la même direction, sans employer les termes honnis.

Très clairement vous ne vous inscrivez pas dans une démarche de dialogue : il aurait été aisé, au moment où vous avez reçu notre motion de vous rapprocher de nous afin de la modifier et de retirer ces termes qui vous dérangent tant. En lieu et place vous avez préféré présenter une motion alternative, qui consiste essentiellement à reproduire certains articles du Code de l'éducation, au détriment d'une analyse politique du contexte actuel.

Plus grave encore, la méthode employée, qui consiste à soumettre en fin de séance une motion alternative, telle un joker, contrevient directement à l'article V-3 du règlement intérieur : elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour, c'est un point supplémentaire ajouté au vote et le document de la motion n'a pas été communiqué 8 jours avant le conseil d'administration. La motion que vous avez soumise est donc irrégulière.

Nous avons donc voté contre votre motion, pour ces deux raisons :

- Votre refus de dialoguer ;
- L'irrégularité de votre démarche.

Yves Tomic, Sarah Abdelnour, Morgan Sweeney pour la liste Agir ensemble pour une université de service public